

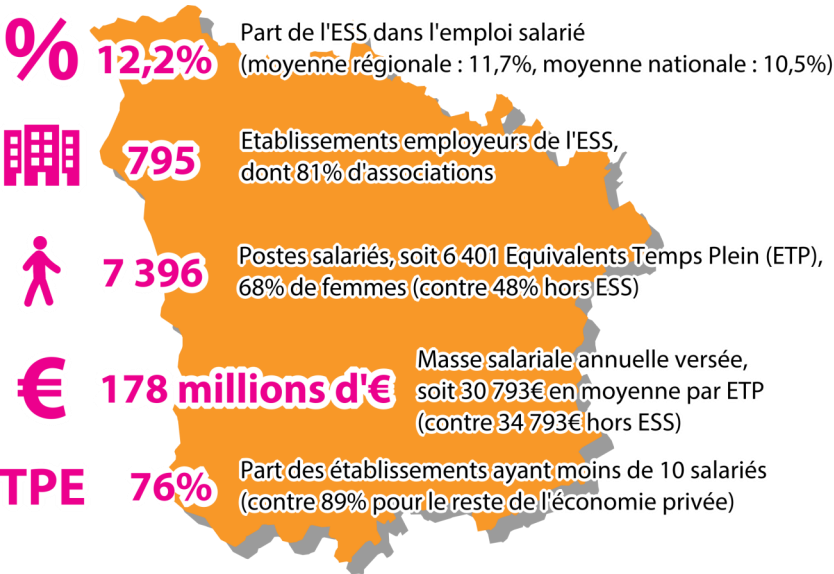
# Portraits de territoire

de l'Economie Sociale et Solidaire en Bourgogne-Franche-Comté  
Mai 2017

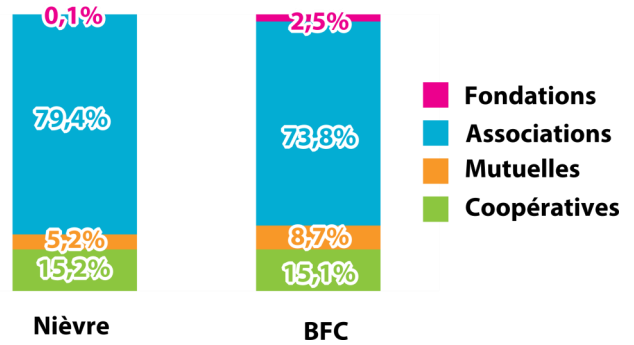
## Nièvre



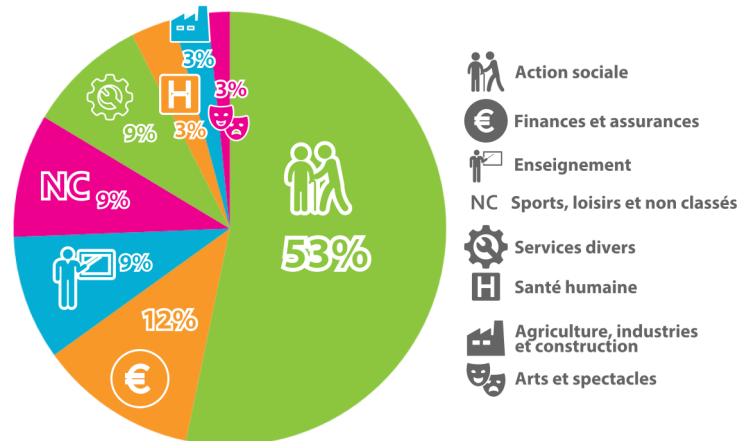
> Que représente l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans l'économie nivernaise ?



> Quelle répartition des emplois de l'ESS par famille ?



> Quelle répartition des emplois de l'ESS par secteur d'activités ?



> Quels chiffres-clés de l'ESS dans les zones d'emploi du département ?

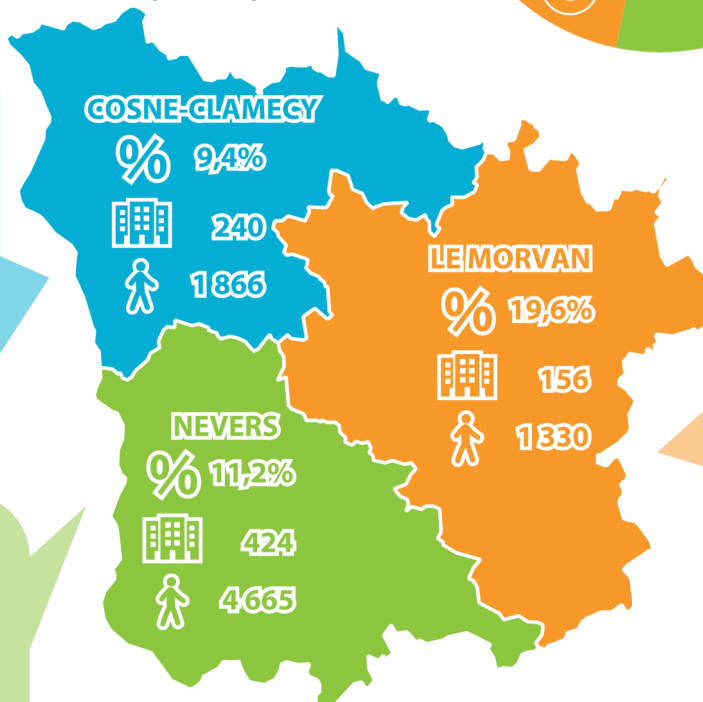
La part de l'action sociale s'élève à 59%, soit un poids de 15 points supérieur à la moyenne régionale.

Les services divers sont également surreprésentés (de 4 points supérieur à la moyenne régionale).

En revanche, le secteur de la santé humaine est quasi inexistant.

Le secteur de l'action sociale est également très présent dans cette zone d'emploi, rassemblant environ 58% des effectifs de l'ESS.

A l'inverse, les secteurs Agriculture, industries et construction, tout comme les activités financières et la santé humaine, sont très peu présents.



Le secteur de l'action sociale représente quasiment les deux tiers des effectifs de l'ESS de la zone d'emploi du Morvan, soit près de 20 points au-dessus de la moyenne régionale.

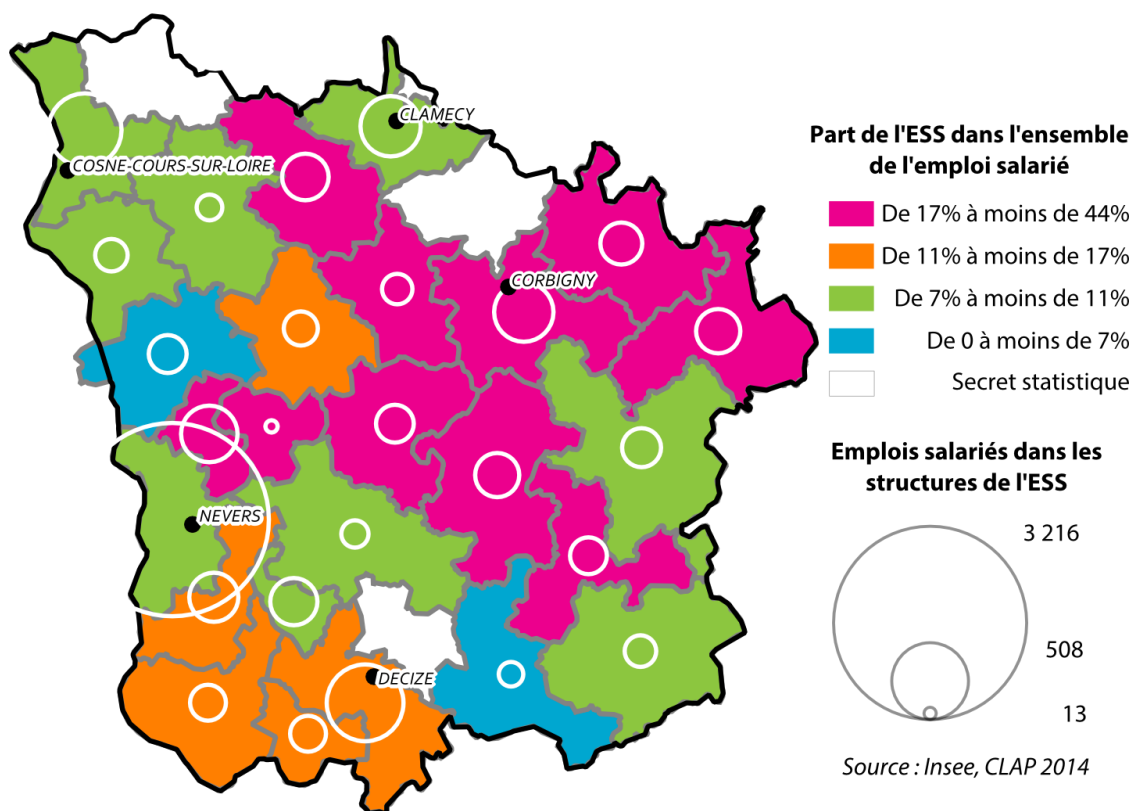
Tous les autres secteurs sont sous-représentés, avec une mention particulière pour les activités financières et d'assurances, qui représentent seulement 1,7% des effectifs de l'ESS.

**%** Part de l'ESS dans l'emploi salarié  
**🏢** Etablissements employeurs de l'ESS  
**👤** Postes salariés de l'ESS

# Portraits de territoire

de L'Économie Sociale et Solidaire en Bourgogne-Franche-Comté  
Mai 2017

## ➤ Quel poids de l'ESS dans les intercommunalités du département?



Les **Observatoires régionaux de l'ESS (ORESS)** sont des dispositifs de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, mis en place par les Chambres régionales de l'ESS (CRESS). Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.

Le **périmètre statistique de l'ESS** a été défini en 2008 par l'Insee, les services de l'Etat et le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CNCRES) comme un domaine de l'économie composé d'entreprises qui prennent la forme juridique d'**associations**, de **mutuelles**, de **coopératives** et de **fondations**. Ce champ correspond au périmètre d'observation des CRESS, en se limitant généralement aux établissements employeurs, en raison des difficultés de référencement des associations non employeuses.

Retrouvez les publications de l'ORESS sur  
<http://ess-bfc.org/>

Source : INSEE CLAP 2014 - Traitement : ORESS  
Responsable des publications : Lucie Gras  
Rédaction, traitements statistiques et cartographiques,  
mise en page : Davy Moret, Thomas Renaud et Marc Figard

Les **effectifs salariés** issus de **Insee CLAP 2014** correspondent à des postes non annexes. Un poste est considéré comme non annexe s'il atteint certains seuils en termes de rémunération et de temps de travail, ces seuils pouvant varier d'un secteur d'activité à l'autre. Les emplois peuvent se mesurer en nombres de personnes ayant travaillé, mais aussi en Equivalent Temps Plein (ETP).

La notion d'**établissement de l'ESS** correspond à une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise appartenant au champ statistique de l'ESS. L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Une **zone d'emploi** est un espace à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Réalisé par



**cress**  
Chambre Régionale de  
l'Économie Sociale et Solidaire  
Bourgogne-Franche-Comté

Avec le soutien de



**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**